

Envoyé en préfecture le 17/04/2018

Reçu en préfecture le 17/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 060-216000992-20180417-6_2018-AR

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON D'ESTREES SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE BRAISNES-SUR-ARONDE

39, Rue Principale 60113

Tel : 03 44 42 39 09 - Fax : 03 44 42 58 67

mairie.braisnes@orange.fr

ARRETE N° 6/2018

AUTORISATION DE STATIONNEMENT

Nous, Pierre LITTY, Maire de Braisnes-sur-Aronde soussigné

Vu le code de la route,

Vu le code pénal,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la Loi du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu la circulaire du 86230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice du pouvoir de police par le Maire en matière de circulation routière,

Considérant l'autorisation accordée à l'entreprise DEMENAGEMENTS PATRICK PINEL pour le déménagement prévu au 47 Rue Principale le 23 avril 2018,

ARRETONS :

Article 1^{er} : Pendant la journée du 23 avril 2018 le stationnement du véhicule de l'entreprise DEMENAGEMENTS PATRICK PINEL est autorisé devant le 47 Rue Principale, de 7 h à 18 h,

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté seront portées à connaissance du public par voie d'affichage. L'entreprise DEMENAGEMENTS PATRICK PINEL devra assurer la sécurité et la mise en place de la signalisation appropriée pour sécuriser les lieux.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie d'ESTREES SAINT DENIS et à l'entreprise DEMENAGEMENTS PATRICK PINEL.

Le 17 avril 2018

Le Maire
Pierre LITTY

